LES NOUVELLES MOBILITÉS

UNE FILIÈRE EN MOUVEMENT DANS LES ALPES-MARITIMES

Avril 2021

CCI NICE CÔTE D'AZUR

Cette étude dresse un état des lieux des activités en lien avec les nouvelles mobilités. Elle comporte les chiffres clés de la filière et une vision globale de l'écosystème et des tendances actuelles.

DÉFINITION

Les nouvelles mobilités désignent les activités relatives au **déplacement d'usagers dans une forme innovante**, associant le cas échéant des **problématiques environnementales et/ou d'aide et d'inclusion des personnes.**

Désormais, **les transports sont intégrés comme un service global,** aidant à connecter plusieurs modes et recourant éventuellement à des solutions IT (Information Technology) dans un objectif d'optimisation du déplacement et/ou d'éco-responsabilité.

Au final, les acteurs des nouvelles mobilités s'inscrivent dans au moins l'une des dynamiques suivantes :

- **Proposer des alternatives** à l'usage solitaire de la voiture à moteur thermique,
- **Apporter de nouveaux services de support** pour une optimisation du déplacement,
- **Encourager la mobilité** douce et/ou décarbonée,
- **Faire émerger** la conscience citoyenne.

LE CONTEXTE DE MUTATION DES FORMES DE MOBILITÉ

UNE NOUVELLE DONNE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE...

Selon l'Agence de la transition écologique (ADEME), **les transports en France absorbent 33 % de la consommation d'énergie et produisent 39 % des émissions totales de gaz à effet de serre.** Deuxième constat établi par l'Agence : les voitures représentent plus de 61 % des consommations du transport routier, devant les véhicules utilitaires légers (20 %), les camions (14%), les bus et autocars (4 %) et les deux-roues (1,5%).

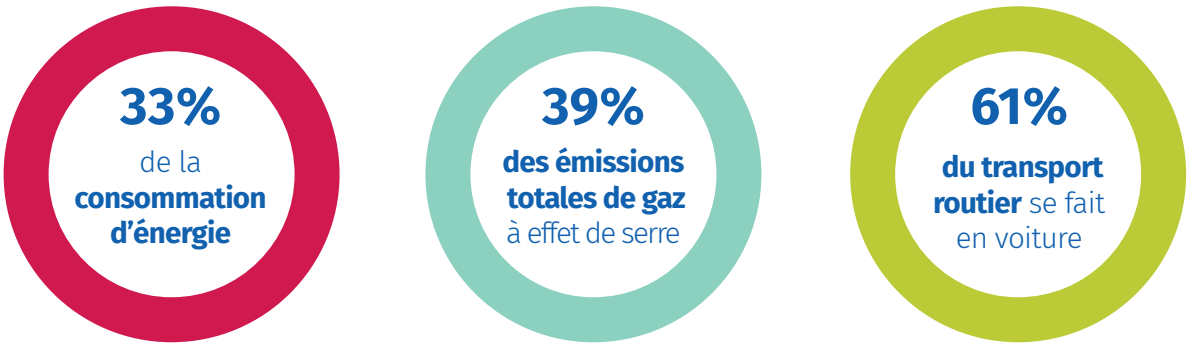

Face à la nécessité d'accélérer la transition écologique, **les pouvoirs publics ont enclenché une campagne de mutation des pratiques de mobilité**, développant notamment :

- Le **covoiturage,**
- L'**autopartage,**
- Les **deux-roues** en libre-service et autres transports doux (glisse urbaine...),
- Le recours à d'autres **vecteurs énergétiques** pour les véhicules motorisés,
- La **digitalisation** des acteurs de la mobilité,
- Les **mesures d'accompagnement** en faveur d'une mobilité pour tous.

À la fois sensibilisés à cette nouvelle donne énergétique et environnementale, et demandeurs de solutions pour un déplacement agile, **les usagers** sont aussi plus alertes pour évaluer la balance coût-efficacité des alternatives aux transports en commun traditionnels et à la voiture individuelle à moteur thermique.

...ENTERINÉE PAR DES ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRES ET DES OBJECTIFS

DE MULTIPLES DIRECTIVES DEPUIS LES ANNÉES 2000

Les années 2000 sont marquées par une abondance d'orientations réglementaires venant fixer des objectifs de réduction des émissions de CO2, encourager le recours aux énergies renouvelables ou encore responsabiliser les collectivités dans leur mission d'organisation des transports alternatifs.

Chronologie des mesures réglementaires favorisant l'émergence des mobilités douces

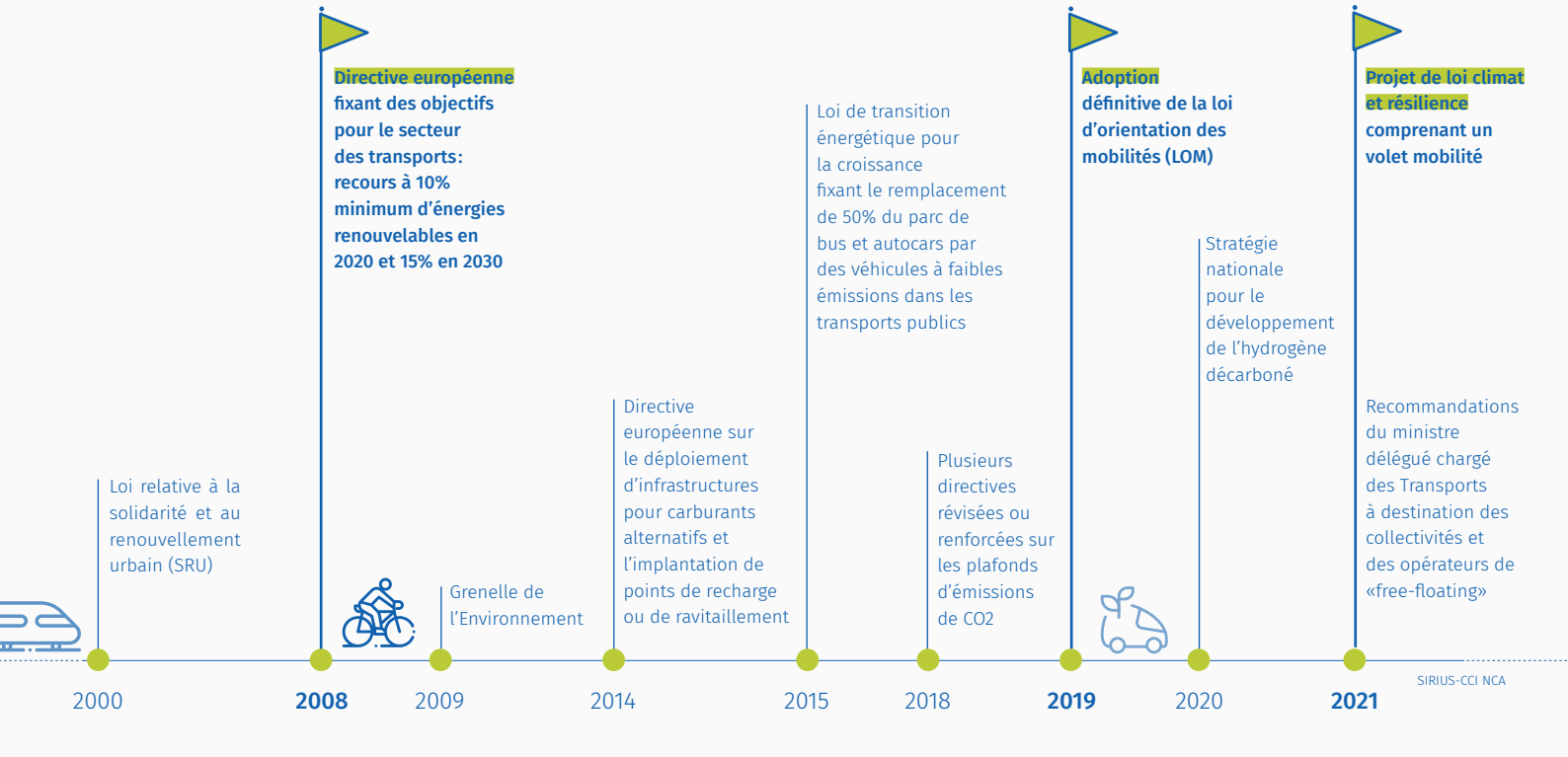

Ces trois dernières années en particulier, des mesures sont venues accélérer la stratégie nationale en matière de mobilité alternative :

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** du 26 décembre 2019 confirme la politique de mobilité orientée vers un transport quotidien à la fois plus fluide, moins coûteux et plus propre,
- **La stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné**, lancée le 8 septembre 2020, prévoit des mécanismes de soutien pour les solutions de mobilités basées sur l'hydrogène décarboné,

Dernièrement, en février 2021, et à l'échelle des collectivités et des opérateurs, **une feuille de route** a été publiée par le Ministère délégué chargé des Transports **concernant les services de mobilité en free floating (en libre-service)**.

UN PLAN DE RELANCE EXCEPTIONNEL : 11,5 MILLIARDS DÉDIÉS AUX TRANSPORTS

En septembre 2020, le plan de relance économique issu de la crise sanitaire a provisionné 10% de ses crédits afin de :

- **Renforcer** l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement),
- **Poursuivre** le désenclavement des territoires et engager une véritable transformation technologique des transports en France pour des véhicules moins polluants.

Parmi les 6 priorités énoncées dans ce plan, quelques-unes concourent particulièrement à une évolution des usages vers une **mobilité décarbonée** :

- **1,2 milliard d'euros** sont dédiés aux mobilités dites « du quotidien », prévoyant notamment des travaux d'extension et de modernisation des transports en commun, ainsi que le développement de l'usage du vélo (pistes cyclables, stations de vélos sécurisées en gare, etc.),
- **2,7 milliards d'euros** pour une poursuite de la conversion du parc automobile vers des véhicules plus propres (aides aux entreprises, particuliers, ménages modestes, transition écologique de la filière automobile, etc.),
- **500 millions d'euros** pour le désenclavement des territoires, dont 100 M€ fléchés sur la mise en place d'un réseau de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques d'ici fin 2021.

LE PANORAMA DES NOUVELLES MOBILITÉS

LES CHIFFRES CLÉS DANS LES ALPES-MARITIMES[1]

- **128 établissements** recensés,
- **274 M€** de **chiffre d'affaires**,
- **1 374 emplois** salariés estimés,
- Un **effectif moyen de 9 salariés** par établissement,
- **4 vecteurs** dominants : mobilités émergentes, vecteurs énergétiques, solutions IT, incitations & solidarités.

La dynamique de la filière se retrouve principalement sur trois intercommunalités des Alpes-Maritimes : la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) et la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CAPL). Ces territoires se caractérisent d'ailleurs par une spécialisation dans l'un des segments de la filière Nouvelles Mobilités.

Répartition par intercommunalité des Alpes-Maritimes

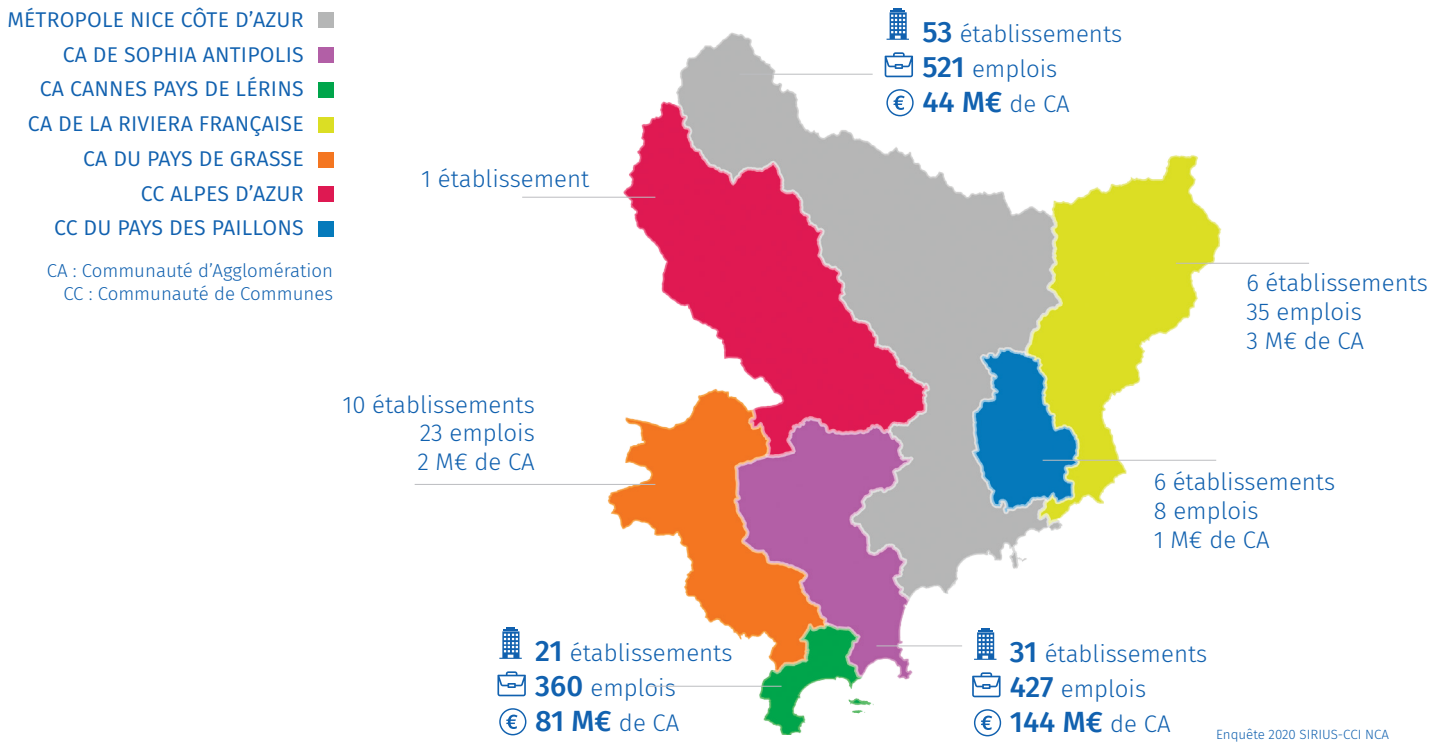

La Métropole Nice Côte d'Azur se caractérise par son offre importante dans les mobilités émergentes et concentre deux tiers des emplois maralpins dans ce vecteur. La CA Cannes Pays de Lérins génère plus de 80% du chiffre d'affaires dans les vecteurs énergétiques alors que la technopole de Sophia Antipolis réunit la moitié des emplois liés aux solutions numériques (IT - information technology) et près de trois quarts du chiffre d'affaires de ce vecteur.

[1]Un nombre plus important d'établissements sont positionnés sur les vecteurs énergétiques, mais leur activité n'est que partiellement orientée sur un objectif de déplacement ou de transport (exemple de Schneider Electric France), aussi leur chiffre d'affaires et les emplois générés ne peuvent être comptabilisés dans cette étude.

DES EMPLOIS BIEN REPRÉSENTÉS À NICE ET SOPHIA ANTIPOLIS

Les emplois et les établissements se concentrent sur 6 zones du département des Alpes-Maritimes : l'hypercentre de Nice, les secteurs nord et Sud de l'OIN[2] (secteur représenté en vert sur la carte), la technopole de Sophia Antipolis, Villeneuve-Loubet et, de façon plus diffuse, à Cannes.

Répartition des établissements et des emplois générés
par la filière Nouvelles Mobilités dans les Alpes-Maritimes

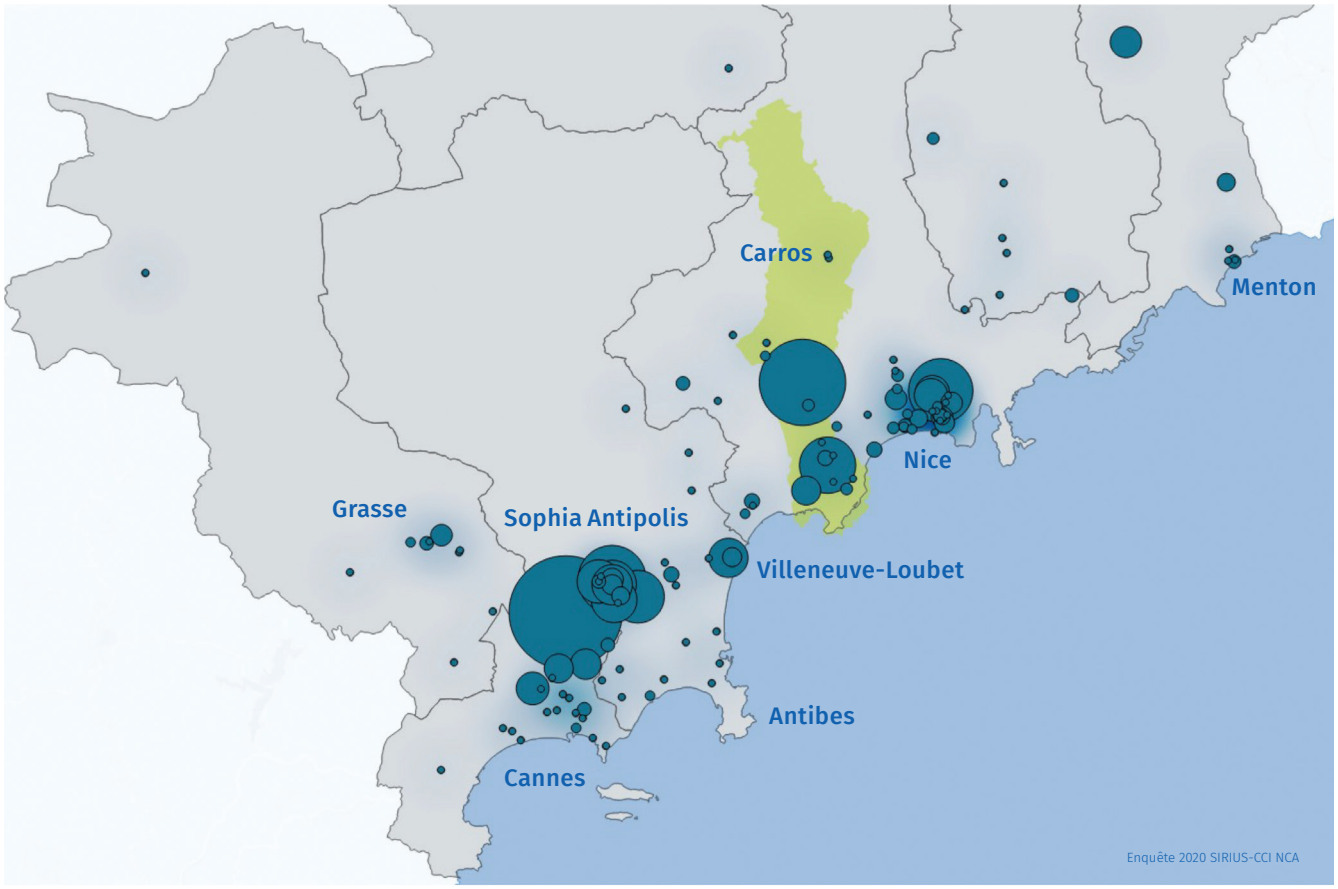

Les 15 établissements du périmètre de Sophia Antipolis totalisent à eux seuls près de 650 emplois, principalement dans la programmation informatique, le conseil en système et en logiciel.

Le secteur de l'OIN génère autant d'emplois (270) que l'hypercentre de Nice (230) malgré un nombre d'établissements moins important. Deux autres secteurs se dégagent sur la carte : Cannes par le nombre d'établissements implantés et Villeneuve-Loubet pour son volume d'emplois avec seulement 3 établissements.

Nombre d'emplois par établissement

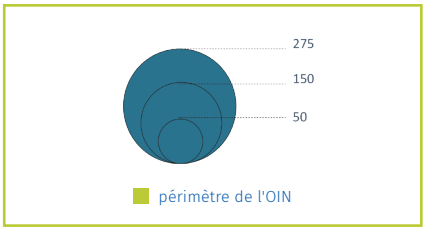

[2]Opération d'Intérêt National

LE MARCHÉ DES NOUVELLES MOBILITÉS

La filière des nouvelles mobilités intègre **4 secteurs** d'activité économique que l'on peut désigner comme étant **« des vecteurs »**. Ces derniers comptent principalement des opérateurs, des développeurs et des constructeurs. Chacun de ces acteurs participe à la mutation des offres de transports traditionnels vers une forme plus innovante, et/ou accessible et/ou décarbonée.

MOBILITÉS ÉMERGENTES

- Les formes de **mobilités émergentes** désignent des pratiques de déplacement diversifiées et plutôt flexibles (covoiturage, autopartage, glisse urbaine etc.).

- Les **vecteurs énergétiques** alternatifs alimentent les véhicules avec des énergies autres que l'énergie fossile traditionnelle : l'hydrogène, le biogaz, les biocarburants et l'électricité. Les établissements fournissant ce type d'énergie sont mobilisés dans la distribution, le stockage, les points de recharge ou d'avitaillement.

- Le développement de **solutions d'informations numériques** (ou Information Technology - IT) est essentiel au déploiement des nouvelles mobilités. De nombreuses solutions techniques tournent désormais autour d'un **MaaS** (Mobility as a Service), un écosystème de services permettant de mieux gérer et coordonner les réseaux de transports.

- Enfin, des **actions incitatives et de solidarités** favorisent le déplacement inclusif, et/ou l'accès à des solutions plus propres.

LA DYNAMIQUE DES QUATRE VECTEURS DES NOUVELLES MOBILITÉS

Alors que deux tiers des établissements sont positionnés sur le vecteur des mobilités émergentes, en raison du nombre important de VTC et taxis, les solutions IT génèrent deux tiers des emplois et près de trois quarts du chiffre d'affaires de la filière Nouvelles Mobilités.

À noter qu'un établissement de la filière peut être positionné sur plusieurs vecteurs, à l'instar de la société Transports Automobile du Plan du Var (TANP), basée à Nice, et mettant en avant son offre de mobilités à la demande, et s'appuyant sur des solutions IT.

Répartition des établissements

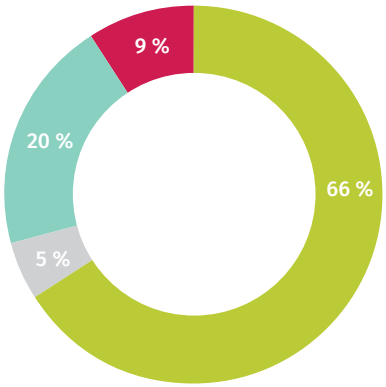

Répartition des emplois

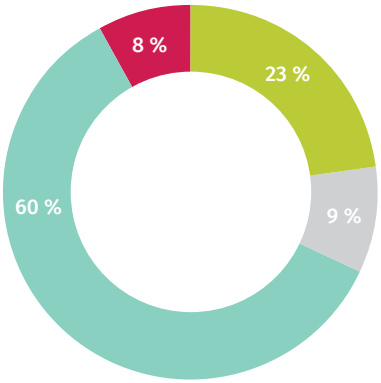

Répartition du chiffre d'affaires

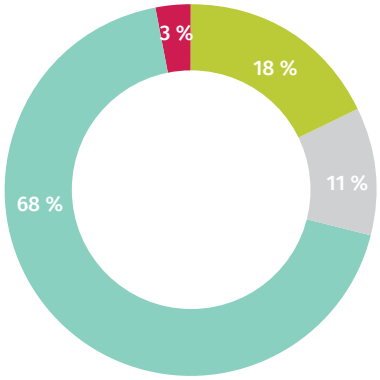

mobilités émergentes **vecteurs énergétiques** **solutions IT** **incitations financières et solidarités**

- Le poids des vecteurs énergétiques est encore faible à ce stade de développement de la filière, cependant, il est à noter que certaines entreprises se positionnent pour proposer des énergies décarbonées, mais sans que cette activité ne devienne une dominante pour elles.
- Leur contribution à la filière est donc difficile à quantifier. Afin de ne pas surestimer les chiffres-clés de la filière, ces établissements n'ont pas été inclus dans l'analyse quantitative. Nous citerons cependant quelques entreprises emblématiques implantées dans les Alpes-Maritimes : Schneider Electric, GRDF, Enedis, Engie, GRTgaz, Dalkia, Bouygues Energies & Services, etc.
- Les établissements engagés dans les actions de solidarité et d'aide au déplacement sont peu nombreux sur le territoire (9%) et génèrent un chiffre d'affaires confidentiel (3%).

LES MOBILITÉS ÉMERGENTES ONT LE VENT EN POUPE

Le vecteur des mobilités émergentes intègre 5 formes de mobilités : l'autopartage, le covoiturage, les deux-roues et autres véhicules de glisse urbaine, les opérateurs de VTC (voitures de transport avec chauffeur) et taxis selon les critères explicités en page 9, et enfin les offres en free floating.

Près de la moitié des 96 établissements, et deux tiers des emplois générés par ce vecteur sont localisés sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, cependant le chiffre d'affaires provient essentiellement de la CA de Cannes Pays de Lérins.

96 établissements

51M€ de **chiffre d'affaires**

317 emplois

BIEN ANCRÉES SUR LA MÉTROPOLE ET LA CA DE CANNES PAYS DE LÉRINS

La dynamique des mobilités émergentes par EPCI

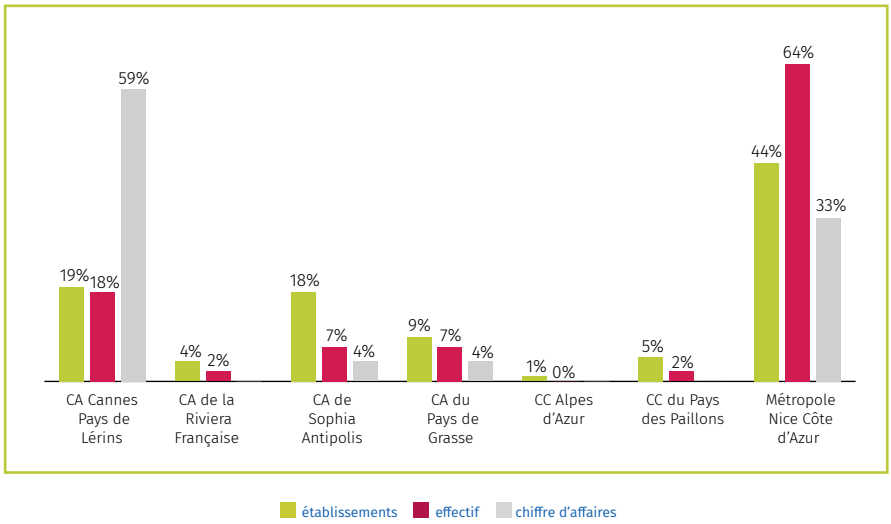

CROISSANCE DES OPÉRATEURS DE DEUX ROUES ET DE GLISSE URBAINE

Répartition des établissements par type de mobilités émergentes

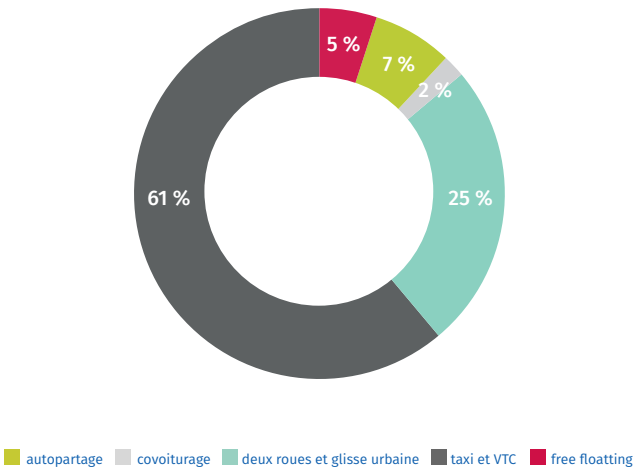

Emplois et chiffre d'affaires par type de mobilités émergentes

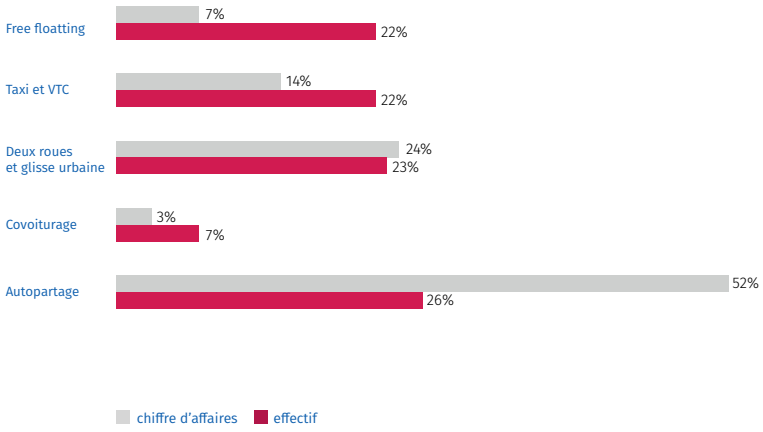

1 **Les opérateurs de taxis et VTC** retenus dans le périmètre de cette étude se démarquent par leur positionnement en termes de véhicules propres (engagement amorcé vers l'objectif « zéro émission pour les taxis et VTC pour 2024 ») et/ou leur transformation numérique via le recours, par exemple, à des plateformes participatives et responsables de réservation comme « Fred » récompensé en 2020 au Start-up Factory de Sophia Business Angels.
Les opérateurs de taxis et VTC représentent deux tiers des établissements dans le vecteur des mobilités émergentes, mais seulement 14% des emplois étant donné la nature des sociétés unipersonnelles qui les composent.

2 Seulement 5% des mobilités émergentes proposent des **services d'autopartage** dans les Alpes-Maritimes. La transition d'une mobilité individuelle à une mobilité partagée et rationalisée sera un processus long et complexe cependant le chiffre d'affaires généré pourrait rapidement progresser dans les Alpes-Maritimes comme le souligne Oliviert REPPERT, PDG de Sharenow (Paris), entreprise d'autopartage : *« en 2020, nous avons constaté une hausse de 114% du temps d'utilisation moyen de nos services d'autopartage par rapport à l'année précédente. Il est vrai que la voiture partagée offre une sécurité sanitaire plus importante que les transports en commun. »*

Exemple de service d'autopartage : Stiilt (Nice).

3 **Le covoiturage** est une pratique de déplacement consistant à se regrouper à plusieurs voyageurs dans un même véhicule plutôt que d'en prendre un par usager. Ce mode produit moins de 2M€ de chiffre d'affaires.
Pour les solutions d'autopartage et de covoiturage, l'atteinte de la taille critique d'un business model viable est principalement conditionnée au taux de remplissage des véhicules partagés.

4 Les opérateurs de **deux-roues et de glisse urbaine**, positionnés sur des offres de location et/ou de vente classique proposent aujourd'hui un panel varié de véhicules (monoroues, deux-roues électriques, trottinettes, skateboards, vélos, scooters, gyropodes...). Pour Gilles VOIRON, ingénieur d'étude au CNRS, « *l'opportunité qu'offrent les subventions pour l'acquisition de vélos électriques a largement encouragé l'usage du vélo, en complément d'un engagement fort de certaines collectivités* » à l'instar de « la CASA du vélo » à Sophia Antipolis. Certaines entreprises affichent leur volonté forte de faire changer les habitudes, comme le groupe Les Mutuelles du Soleil qui finance 70 % du montant de la location des vélos (électriques, mécaniques et pliants) de ses salariés. Ces opérateurs de deux-roues et de glisse urbaine représentent à la fois un quart du marché en nombre d'établissements, en chiffre d'affaires et en emplois.

5 Enfin, l'engouement naissant pour les services de **véhicules partagés en free floatting (VPFF)** permet à 7% des établissements des mobilités émergentes de proposer des vélos classiques et à assistance électrique, trottinettes électriques et scooters en libre-service sans station d'attache. À noter que ce type d'activité engendre une part d'emplois notable (22%), d'une part du fait de la maintenance des véhicules, mais aussi du développement technologique nécessaire à cette mobilité partagée (solutions IT).

Exemple de service de véhicules partagés : Cityscoot (Nice).

DES VECTEURS ÉNERGÉTIQUES POUR UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Il existe 3 types de vecteurs énergétiques décarbonés : l'hydrogène, les batteries électriques embarquées et les biocarburants. Seuls 7 établissements maralpins sont positionnés sur une offre de vecteurs énergétiques. Leur chiffre d'affaires est principalement concentré sur le territoire de la CA de Cannes Pays de Lérins, alors que les emplois sont davantage situés sur la CA de Sophia Antipolis.

Comme indiqué en page 4, un nombre plus important d'établissements se positionnent partiellement sur une offre d'énergies renouvelables, mais ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

7 établissements

31M€ de **chiffre d'affaires**

119 emplois

LE TERRITOIRE DE CANNES PAYS DE LÉRINS EN AVANT-GARDE

La dynamique des vecteurs énergétiques par EPCI

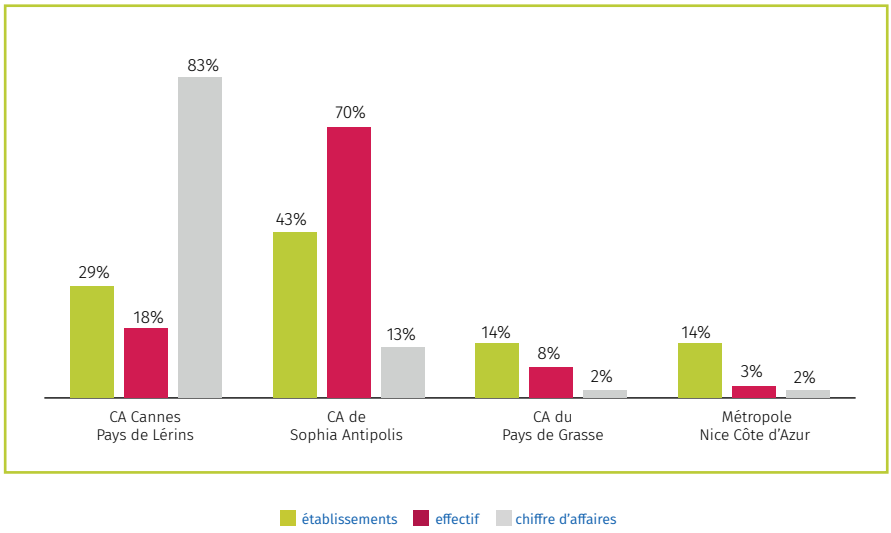

DOMINATION DU VECTEUR ÉLECTRIQUE

Répartition des établissements par type de **vecteurs énergétiques**

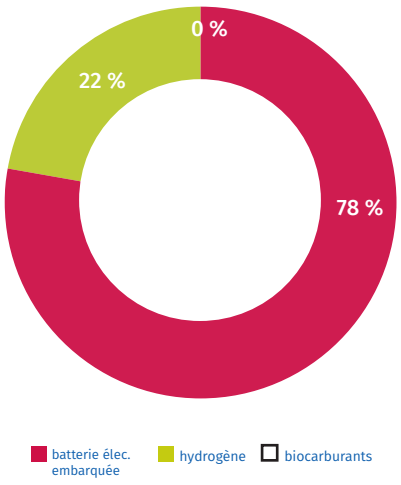

Emplois et chiffre d'affaires par type de **vecteurs énergétiques**

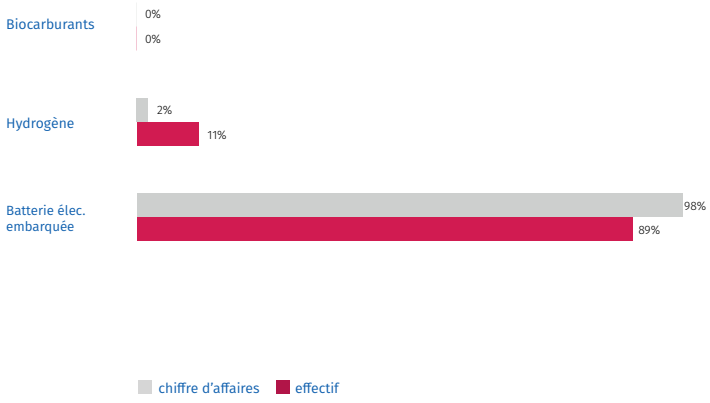

***« L'enjeu du développement des énergies décarbonées repose sur une convergence des acteurs à tous les niveaux »* de la chaîne de valeur des nouvelles mobilités comme le souligne Ariane ROZO (ADEME, Service Transports et Mobilité).**

Sur le plan des usagers, la garantie de l'avitaillement est incontournable pour les conforter dans le choix d'investir pour une mobilité décarbonée. Au niveau des acteurs privés, le virage vers l'électrique, par exemple pour les flottes d'entreprises, ou encore l'installation de bornes de recharge dans les copropriétés des immeubles avance avec lenteur, bien que le « droit à la prise » soit reconnu légalement depuis le 1er novembre 2014 et rendu obligatoire avec la loi LOM.

1 Les 7 établissements sont en lien avec **l'énergie électrique** (fabrication de batteries électriques embarquées, bornes de recharges électriques, construction de véhicules électriques, etc.). Ils totalisent la quasi-intégralité du chiffre d'affaires dans ce vecteur et plus de 80% des emplois. Pour Julian LEMAIRE, Responsable du déploiement de réseaux de bornes de charge chez IZIVIA, *« Le mobilité électrique reste, à ce jour, émergente, mais son développement n'est pas uniquement conditionné à un portage public. Les partenaires privés peuvent se substituer pour l'évaluation du besoin, via des études de trafic, puis rester engagés dans le suivi pour un ajustement en fonction de la demande. C'est une affaire d'intérêt commun ».*

Exemple d'entreprise fabriquant et louant des scooters électriques : Eccity (Grasse).

2 Si **l'hydrogène** (H2 ou dihydrogène) apparaît comme un vecteur de stockage et un outil de flexibilité pour le réseau électrique, le développement de son écosystème est restreint dans les Alpes-Maritimes (2 établissements). Pour Geoffray VILLE, Développeur d'affaires à l'international chez ATAWAY (station de recharge en hydrogène), *« le projet Innovar développé dans le Var est à l'avant-garde, mais le plan de transition énergétique engagé par le territoire de la CA de Cannes Pays de Lérins intitulé « Cannes Lérins H2 » est en bonne voie[3] . Le portage des projets par les collectivités locales est essentiel. »*

3 Aucun établissement maralpin n'est fournisseur de **biocarburants** (gaz naturel pour véhicules). D'après l'IPFEN Énergies Nouvelles, les filières avancées dans l'usage des biocarburants doivent suivre leur courbe d'apprentissage industriel avant de convaincre les investisseurs et espérer devenir compétitives.

[3]Projet Cannes Lérins H2 : unité de production d'hydrogène « vert », flotte de bus, liaison bateaux vers les Îles de Lérins et liaison Cannes-Saint Tropez par hélicoptère avec l'entreprise Hovertaxi.

UN VIRAGE NUMÉRIQUE BIEN ENGAGÉ AVEC LES SOLUTIONS IT

De nombreuses solutions digitales et acteurs sont engagés dans l'offre globale de mobilité urbaine. Les développeurs d'applications numériques, les planificateurs multimodaux et les constructeurs de véhicules intelligents et connectés.

29 établissements se positionnent sur les activités de la sphère numérique et emploient plus de 800 personnes. La technopole de Sophia Antipolis concentre une large part des activités avec ses entreprises R&D. Près de trois quarts du chiffre d'affaires émanent directement de ces derniers, cependant les activités développées sur le territoire de Cannes Pays de Lérins sont également porteuses en activité comme en emplois.

29 établissements

198M€ de **chiffre d'affaires**

812 emplois

UN TERREAU D'ACCUEIL PROPICE AU SEIN DE LA TECHNOPOLE DE SOPHIA ANTIPOLIS

La dynamique des solutions IT par EPCI

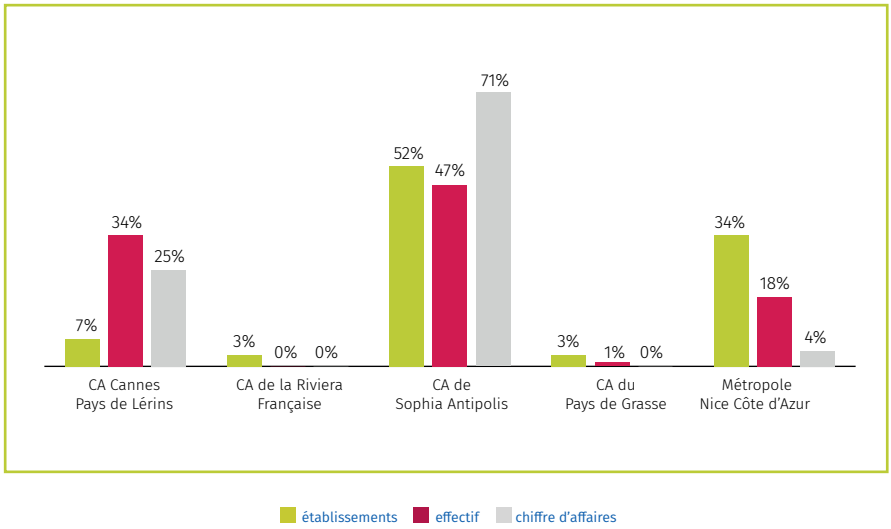

L'INFORMATION DE L'USAGER COMME PRINCIPAL OBJECTIF

Répartition des établissements par type de **solutions IT**

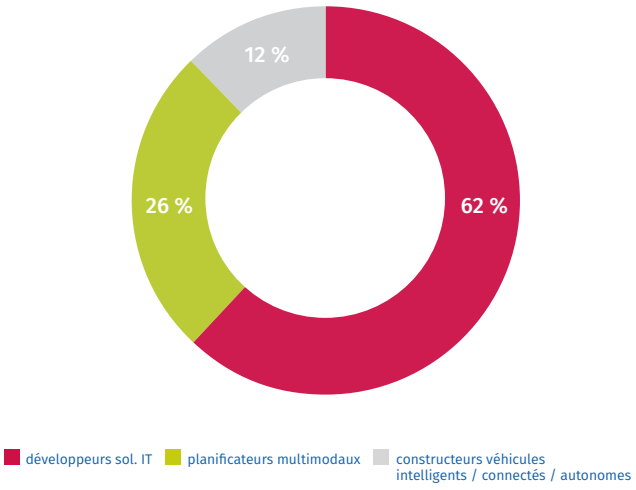

Emplois et **chiffre d'affaires** par type de **solutions IT**

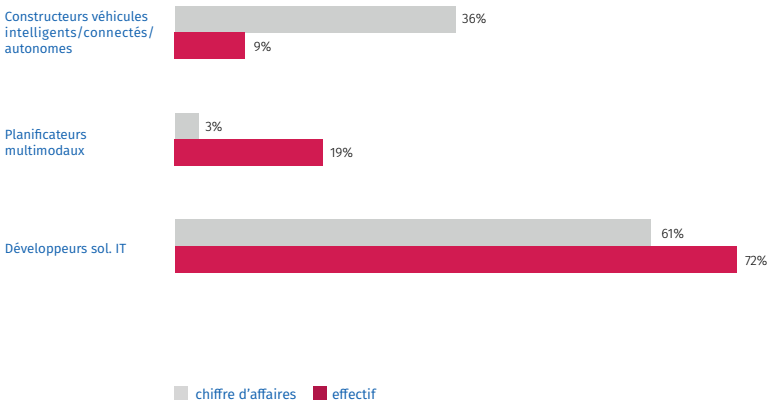

Le digital constitue l'autre épine dorsale de la mobilité. Il valorise les services, les données et fluidifie la trajectoire de l'usager (aussi appelée «chaîne de déplacement»). Dans le même temps, l'évolution technologique des réseaux permettra d'optimiser la connectivité et la communication de véhicules, toujours plus autonomes.

1 Le rôle des **développeurs de solutions IT** est de simplifier la transition entre modes de transports en envisageant le déplacement dans sa globalité, on parle ainsi d'un MaaS (Mobility as a Service) permettant d'intégrer des informations variées afin de rendre la mobilité plus agile et avisée. Les applications ergonomiques et disposant de nombreuses fonctionnalités (par exemple de la cartographie, des filtres de recherche ou une réservation et un paiement intégré en un seul service) rencontrent un véritable succès. S'ils représentent seulement un quart des établissements de ce vecteur, le chiffre d'affaires généré approche des trois-quarts.

2 **Les planificateurs multimodaux** sont au cœur de l'écosystème MaaS. Ils intègrent dans un service unique une grande variété de modes de transport urbain et périurbain afin d'optimiser le temps de déplacement en combinant plusieurs modes : par exemple un transport en bus suivi d'un recours à un vélo en libre-service avec un temps d'interruption quasi-nul. Ces établissements sont principalement ancrés sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur et à Sophia Antipolis, cependant les gains générés sont pour l'instant faibles (moins de 3% au regard des autres solutions IT).

Exemple de plateforme proposant de réinventer une mobilité inclusive et performante : Wever (Nice).

3 **Les véhicules intelligents** sont équipés de systèmes visant à optimiser le transport, réduire les risques liés à la conduite et augmenter le confort des voyageurs. La plupart des véhicules immatriculés aujourd'hui sont équipés de dispositifs intelligents : communication sans fil, GPS, calculateurs et système ayant recours à l'intelligence artificielle embarquée, etc. Représentant un quart des établissements du vecteur des solutions IT, ils totalisent plus d'un tiers du chiffre d'affaires.

En matière d'intelligence embarquée, Ayoub EL BOUHALI (Analyste des risques et des prix, EDF) prévoit le rapprochement stratégique entre les géants du web (les GAFAM - Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), détenant déjà l'expertise de la donnée et les constructeurs automobiles, disposant du savoir-faire, des compétences et de l'outil industriel. Des rapprochements ont déjà été tentés en ce sens, à l'instar d'Apple et BMW.

INCITATIONS ET SOLIDARITÉS POUR LA MOBILITÉ

Les nouvelles mobilités intègrent la problématique de l'accès et du déplacement pour tous. 13 établissements des Alpes-Maritimes se positionnent sur :

- L'accessibilité et le déplacement des séniors et des personnes à mobilité réduite,
- Les aides au déplacement,
- Le transport à la demande.

La Métropole Nice Côte d'Azur accueille le plus d'établissements de ce type, ces derniers générant sur son territoire un quart des emplois de ce vecteur. À noter que ceux situés sur la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins génèrent la moitié du chiffre d'affaires et près de 40% des emplois.

13 établissements

10M€ de **chiffre d'affaires**

109 emplois

BONNE IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS SOLIDAIRES AU SEIN DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

La dynamique des incitations financières et solidarités par EPCI

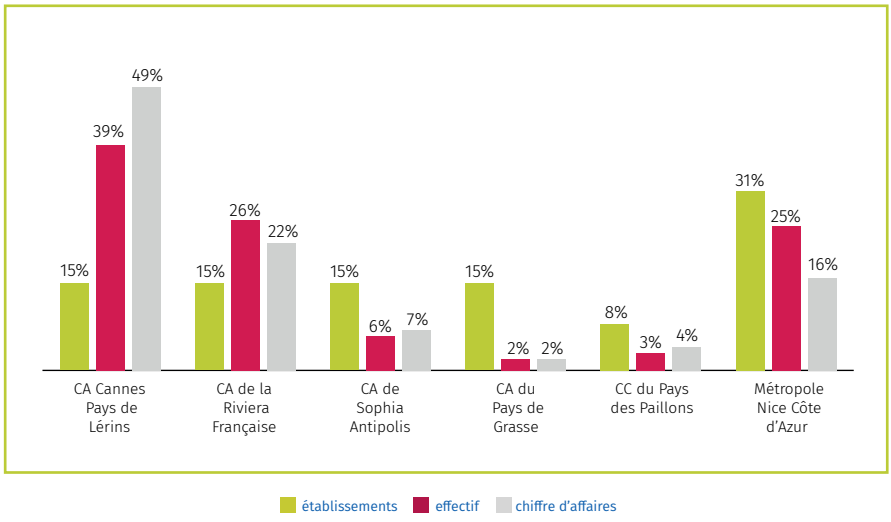

UN EFFORT PARTICULIER DANS LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Répartition des établissements par type d'incitations financières et d'actions solidaires

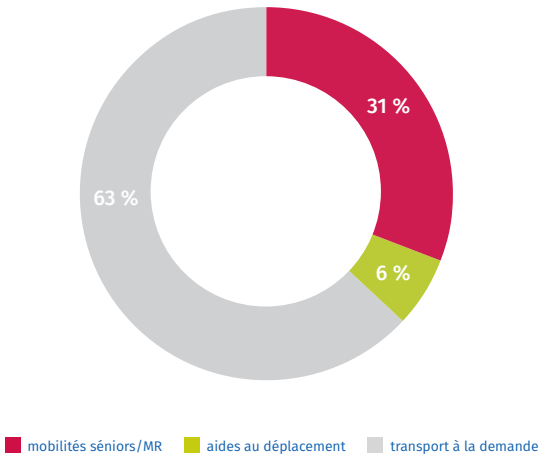

Emplois et chiffre d'affaires par type d'incitations financières et d'actions solidaires

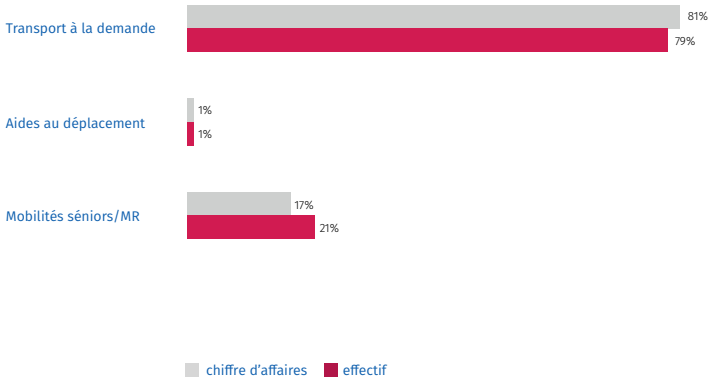

Selon l'ADEME, une personne sur cinq se déclare en difficulté de mobilité, tous motifs confondus : barrières financières, barrières cognitives, barrière numérique, etc. Il s'agit essentiellement des jeunes, des séniors, des personnes en recherche d'emploi, des familles monoparentales, des travailleurs précaires ou du secteur des services à la personne et enfin les personnes en situation de handicap.

1 Les établissements au service du **déplacement des séniors et des personnes à mobilité réduite** représentent un tiers du vecteur. Ces derniers comptabilisent 17% des emplois et 21% du chiffre d'affaires. D'après l'étude SéniorAcu, enquête AG2R La Mondiale, « *Les dispositifs d'aides financières et humaines sont, de manière générale, méconnus : de fait, 59% des seniors n'en ont pas connaissance et par conséquent, seuls 9% en bénéficient. Dans ce contexte, les attentes des seniors en matière de mobilité et de transport sont avant tout centrées sur une demande d'information (45%) et d'accompagnement (37%).* »

2 Les établissements axés sur **l'aide au déplacement** représentent seulement 6% du vecteur. Leur activité est confidentielle dans le département. Arnaud DELCASSE, Dirigeant et Co-fondateur de Scity.coop à Sophia Antipolis indique que son « *entreprise coopérative et participative collabore avec de nombreux acteurs du territoire (agences Pôle Emploi, collectivités, Plans Locaux d'Insertion...), pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi et leur permettre de se déplacer gratuitement* ».

3 **Le transport à la demande** permet de réduire les fractures géographiques. Dans les zones non desservies par les lignes régulières, ce service fonctionnant sur réservation, permet de désenclaver les territoires. Deux tiers des établissements de ce vecteur proposent ce type de solutions. Ils génèrent 80% des emplois et du chiffre d'affaires.

LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE **NOUVELLES MOBILITÉS**

DANS CE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

POINT DE VUE DES DIRIGEANTS DANS UN CONTEXTE DE CRISE

L'activité dans les nouvelles mobilités a subi, comme les autres secteurs, le choc économique dû à la crise sanitaire et aux mesures de confinement.[4]

UN IMPACT « FORT » POUR TROIS QUARTS DES ÉTABLISSEMENTS

Trois quarts des établissements évaluent l'impact de la crise comme fort sur leur activité. Elle est davantage ressentie par les dirigeants d'entreprise des vecteurs mobilités émergentes et incitations financières et solidarités.

Le retentissement de la crise touche moins largement les établissements proposant des solutions IT (la moitié d'entre eux).

À l'inverse, seulement un répondant sur 10 évalue l'impact de la crise comme « faible ou nul » sur son activité, il s'agit majoritairement, des Solutions IT dont l'activité a pu se poursuivre indépendamment de la crise.

Évaluation de l'impact de la crise sanitaire par les dirigeants

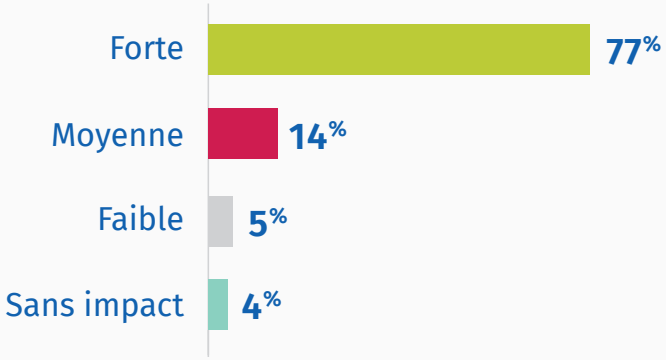

DES ÉTABLISSEMENTS PESSIMISTES SUR LE DÉLAI DE RETOUR À LA NORMALE

Appréciation du délai de retour à la normale par les dirigeants

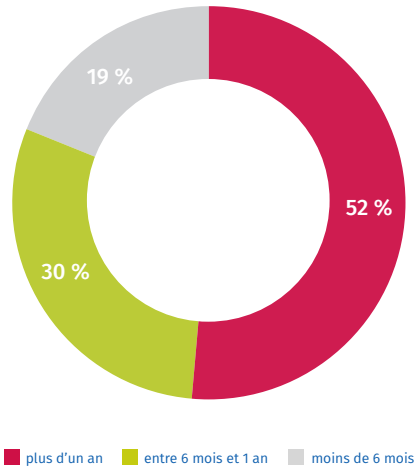

La majorité des établissements n'envisagent pas de retour à la normale de leur activité avant un délai d'au moins un an, en particulier les opérateurs de VTC-taxis.
Le marché des solutions IT devraient revenir à une activité normale dans un délai inférieur à 6 mois.

[4]Enquête de l'Observatoire Économique SIRIUS-CCI NCA auprès des établissements de la filière Nouvelles Mobilité réalisée au cours du mois de septembre 2020, c'est-à-dire au sortir de la 1re phase de confinement.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES NOUVELLES MOBILITÉS ?

UN VOLUME D'ACTIVITÉ PRÉVU À LA HAUSSE POUR LES TRANSPORTS ALTERNATIFS

Malgré ce contexte, près de 60% des dirigeants comptent accroître leur volume d'activité dans les 24 prochains mois, et parmi eux, se démarquent ceux spécialisés dans l'autopartage, le covoiturage, la glisse urbaine et le free floatting. Il s'agit globalement de solutions de transport alternatif au transport collectif et offrant une meilleure sécurité sanitaire.
À l'inverse, les taxi-VTC sont les plus nombreux à penser que leur volume d'activité n'augmentera pas.

Projets d'accroissement du volume d'activité

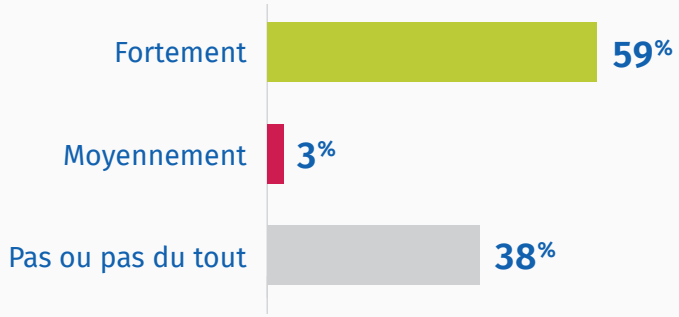

UNE PROJECTION MITIGÉE DES DIRIGEANTS EN SORTIE DE CRISE

- La lisibilité des projets pour les prochains mois est rendue difficile pour les chefs d'entreprise : les investissements sont à l'arrêt pour 45% des répondants à l'enquête, mais maintenus pour une proportion similaire des autres dirigeants.
- À l'inverse, 11% des dirigeants ne se positionnent pas, et parmi eux, principalement les opérateurs de deux-roues et de glisse urbaine.
- Cette projection sur l'avenir de la filière Nouvelles Mobilités est liée principalement à un manque de visibilité pour une majorité d'entre eux (44%) et par des difficultés de financement pour près de 40% d'entre eux.
- À l'inverse, 19% des dirigeants estiment simplement que les investissements réalisés dans le passé ont été suffisants.

Dans ce contexte, des investissements spécifiques dans les nouvelles mobilités sont-ils prévus ?

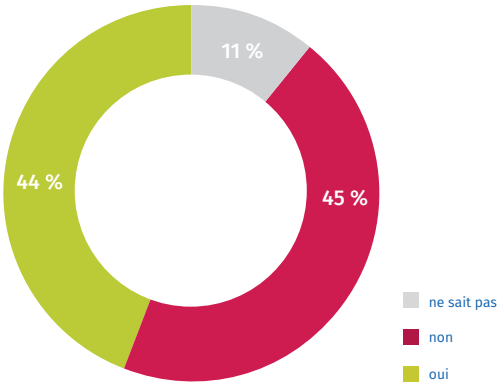

Pourquoi les dirigeants ne souhaitent-ils pas investir ?

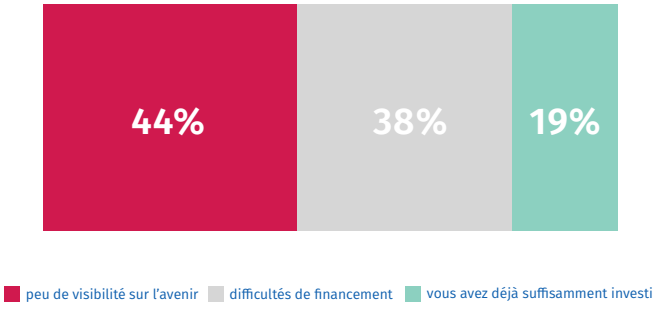

LES PROPOSITIONS DES DIRIGEANTS POUR ACCROÎTRE LA DYNAMIQUE DE FILIÈRE

Lors de l'enquête, les dirigeants de la filière Nouvelles Mobilités se sont exprimés sur les actions qui, selon eux, permettraient de renforcer la dynamique de la filière. Les pistes d'amélioration les plus récurrentes concernent :

- L'**augmentation** des aides et subventions pour renouveler les flottes de véhicules,
- L'**accès aux bornes** de recharge électrique et la création de stations hydrogène,
- L'**amélioration** et la **sécurisation** des pistes cyclables,
- Une **meilleure synergie** entre les donneurs d'ordres et les acteurs stratégiques,
- Une **meilleure communication** et des **politiques incitatives.**

Le nuage de mots ci-contre fait ressortir les expressions citées et leur fréquence, mesurable à la taille des expressions.

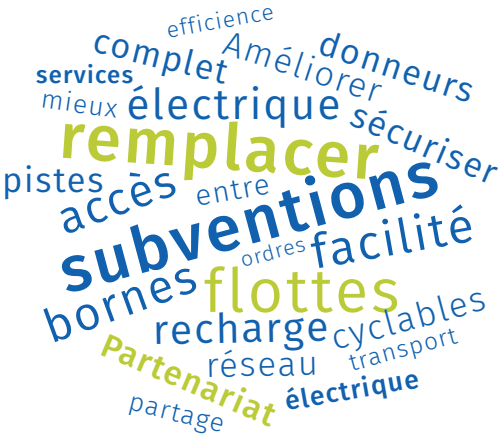

ENTREPRISES À **HAUT POTENTIEL** ET **INNOVANTES**

DANS LES NOUVELLES MOBILITÉS

UNE FILIÈRE QUI LÈVE DES FONDS SUR LE TERRITOIRE DES ALPES-MARITIMES

Une quinzaine d'entreprises emblématiques de la filière Nouvelles Mobilités ont réalisé des opérations de financement notable au cours de ces 5 dernières années. L'enveloppe cumulée de ces levées de fonds atteint près de 64 millions d'euros. La plupart d'entre elles touchent simultanément à plusieurs des quatre vecteurs des nouvelles mobilités.

Les Solutions IT se classent en tête des vecteurs comptant le plus de volume levé (57%). S'ensuivent les entreprises positionnées sur les services de mobilité partagée, partie intégrante des mobilités émergentes avec un quart des enveloppes. Quant aux vecteurs énergétiques, ils réunissent 19% des fonds levés dernièrement.

Répartition des levée de fonds
par vecteur

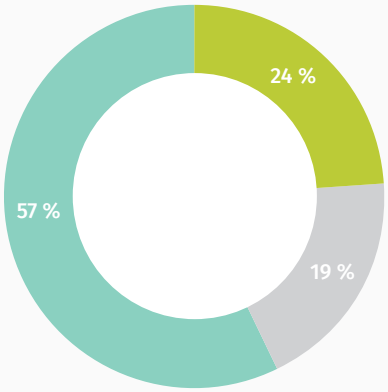

mobilités émergentes **vecteurs énergétiques** **solutions IT**

Source : enquête 2020 Sirius-CCINCA, Techmind, presse

Outre l'entreprise Wever qui a réalisé une levée notable, mais dont le montant n'est pas connu, voici le podium des levées de fonds réalisées dans les Alpes-Maritimes par la filière.

1 L'entreprise niçoise **Vulog** spécialisée dans les technologies d'auto-partage compte quatre tours de table à son actif réalisé au cours de ces dernières années, avec un volume cumulé de 53 millions d'euros, lui permettant d'affirmer son rang de numéro un mondial dans le secteur.

2 Autre levée de fonds importante : celle de **Silicon Mobility** pour un montant de 8,7 millions d'euros. L'entreprise implantée à Sophia Antipolis propose des solutions en lien avec les moteurs électriques, la batterie et les systèmes de gestion de l'énergie des véhicules hybrides et électriques.

3 Enfin, **Instant System** est bien identifié dans les solutions digitales de la multimodalité et les plateformes MaaS avec une levée de fonds récente de 8 millions d'euros.

Le podium des levées de fonds

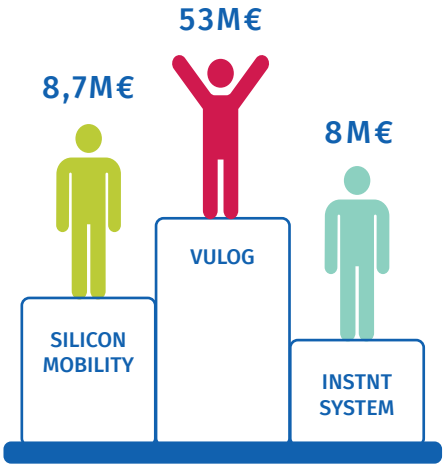

Source : enquête 2020 Sirius-CCINCA, Techmind, presse

DES ENTREPRISES INNOVANTES
À FORTE CROISSANCE OU INTERNATIONALISÉES

En 2021, une étude de la Région Sud[5] a permis d'identifier les entreprises à enjeux sur le territoire de la région, et en particulier dans les Alpes-Maritimes. Basée sur une méthodologie rigoureuse, elle s'appuie sur de multiples indicateurs, variés et robustes (caractéristiques des entreprises, secteurs d'activité, répartition des emplois, concentration spatiale, etc.).

Parmi les entreprises identifiées, figurent des entreprises emblématiques des nouvelles mobilités, renforçant l'idée que la filière dispose d'un véritable potentiel de développement.

Sur la base des 3 catégories de label établies, 20 établissements de la filière Nouvelles Mobilités ont été identifiés. Elles génèrent 115 millions d'euros de chiffre d'affaires et près de 900 emplois.

1 **Les entreprises innovantes** constituent un levier de croissance pour les entreprises et les territoires. 15 entreprises des nouvelles mobilités ont ainsi été qualifiées d'innovantes.

Exemples : Adypsis, Renault Software Labs, Benomad.

2 L'identification en tant qu'**entreprise internationalisée** traduit sa capacité à exporter son savoir-faire, ses produits et services au-delà des frontières. La filière Nouvelles Mobilités compte 9 entreprises exportatrices, filialisantes ou filialisées à l'étranger.

Exemples : Clean Energy Planet, Instant System et Torrot France.

3 Enfin, l'entreprise **Transdev** est considérée, de par l'emploi généré, sa masse salariale et sa valeur ajoutée comme une **entreprise à forte croissance du territoire.**

[5]L'étude est intitulée *Démarche collaborative d'observation des entreprises et d'analyse des dynamiques économiques régionales* et a été réalisée en janvier 2021. Elle a été commanditée par la Région Sud, auprès de la CCIR PACA dont la CCI Nice Côte d'Azur (Observatoire Économique SIRIUS-CCI NCA), en partenariat avec les Agences d'urbanisme et Rising Sud.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est de présenter, décrire et mieux suivre les activités en lien avec les nouvelles mobilités sur le territoire des Alpes-Maritimes. Les modes de transports suivants ont été exclus de cette filière : transports de marchandise, autocar longue distance, transports ferroviaires et aériens traditionnels.

Afin de restituer les indicateurs-clés de l'activité et des emplois générés par la filière, l'Observatoire Économique SIRIUS de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur a :

- Mobilisé ses outils de mesures économiques,
- Engagé des entretiens qualitatifs auprès d'experts de la mobilité, et d'entreprises privées proposant des solutions de mobilité alternatives,
- Lancé une enquête au mois de septembre 2020 auprès des entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés - RCS.

La base de référence retenue pour cette étude est de 128 établissements faisant partie de la filière Nouvelles Mobilités.

PERIMÈTRE ET CIBLAGE DE L'ENQUÊTE LANCÉE EN SEPTEMBRE 2020

- **Périmètre géographique :** département des Alpes-Maritimes,
- **Sélection des activités se rapprochant de la définition des nouvelles mobilités** (cf. définition p.1),
- **Ciblage d'entreprises par analyse des descriptions d'activité** (recours à l'intelligence artificielle via la méthodologie du Traitement Automatique Naturel du Langage - TALN) et web scrapping,
- **Identification de 4 domaines d'activité et de 14 sous-domaines.**

MÉTHODES APPLIQUÉES

- **Classification des sous-secteurs** sur la base des réponses et de l'activité principale déclarée,
- **Classification des sous-secteurs** sur la base des NAF des établissements inscrits au RCS **et de leur description d'activité.**

À savoir

Un même établissement peut se positionner sur des activités multiples de la filière Nouvelles Mobilités. Dans nos analyses, nous en avons tenu compte, et nous les comptabilisons à chaque fois que cela est nécessaire. Cependant, **le nombre d'établissements et d'emplois recensés au global sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur ne compte pas de doublons.**

Certains établissements catégorisés dans cette étude ne proposent pas uniquement des produits et services en lien avec les nouvelles mobilités. Aussi, lors de l'évaluation de leur chiffre d'affaires généré par le marché des Nouvelles Mobilités, ces établissements ont parfois précisé que ce dernier recouvrait une part faible de leur activité.

Pour en savoir plus : **ou en visitant https://maps.paca.cci.fr**

NOTES

Une publication de la

CCI NICE CÔTE D'AZUR

Observatoire Économique Sirius-CCI

20 bd Carabacel – CS 11259
06005 NICE CEDEX 1

T : 04 93 13 75 73

www.cote-azur.cci.fr

Édité par La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur - N° SIREN 180 600 017 - crédit photo : istcok - avril 2021